

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

L'**ornementation des pièces céramiques** consiste à **concevoir, mettre au point et réaliser un traitement décoratif appliqué à des pièces façonnées en amont**. Elle vise à obtenir un rendu esthétique, et technique, en tenant compte des caractéristiques du support, des matières utilisées, des procédés d'application, des paramètres de cuisson, de l'usage prévu de la pièce et des exigences de sécurité.

Cette activité s'inscrit dans le processus de finalisation et de valorisation d'une pièce céramique. Elle peut intervenir après le façonnage, le séchage, le biscuitage ou certaines étapes de cuisson, selon la nature du support, la technique retenue et le résultat recherché.

Elle peut être mise en œuvre dans des **contextes professionnels variés : ateliers de céramique, ateliers d'art, ateliers artisanaux, activités indépendantes, structures de formation spécialisées ou environnements professionnels mobilisant des compétences de décor, d'émaillage ou de traitement de surface céramique**.

L'ornementation concerne aussi bien des pièces décoratives que des pièces utilitaires. Lorsque la pièce est destinée à un usage alimentaire ou fonctionnel, une vigilance particulière doit être portée aux matières employées, à leur compatibilité avec le support et la cuisson, ainsi qu'aux contraintes applicables à l'usage prévu.

Les techniques mobilisées peuvent inclure l'application d'émaux, d'engobes, d'oxydes, de couleurs ou de décors, la création de motifs, de réserves, de superpositions, d'effets de surface, de textures ou d'ajourages. Leur mise en œuvre suppose une démarche d'essais permettant d'observer les résultats obtenus, d'ajuster les mélanges ou les procédés et de consigner les paramètres utiles à la stabilisation du rendu recherché.

La certification « Mettre en œuvre et réaliser l'ornementation de pièces céramiques » s'adresse à des personnes disposant déjà d'un socle de compétences en céramique ou d'une expérience dans la fabrication, la manipulation ou le traitement de pièces céramiques : **céramistes, potiers, émailleurs, décorateurs, artisans d'art, salariés d'atelier ou professionnels des métiers d'art connexes**.

Cette activité exige une maîtrise des techniques d'ornementation, une capacité à adapter les procédés aux caractéristiques des supports et aux résultats attendus, ainsi qu'un strict respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'organisation du poste de travail et de gestion des matières.

La prévention des risques liés aux poussières, aux produits chimiques, aux gestes professionnels, aux opérations de cuisson et à la gestion des déchets fait partie intégrante de la pratique professionnelle.

La certification vise ainsi à professionnaliser et sécuriser la pratique de l'ornementation des pièces céramiques, en garantissant un niveau de maîtrise compatible avec les exigences professionnelles de qualité, de traçabilité, de sécurité et de prise en compte des préoccupations environnementales.

Les titulaires de la certification sont en mesure de :

- Analyser un projet d'ornementation en tenant compte du support, de l'usage prévu, du rendu recherché, des matières mobilisables et des procédés compatibles.
- Préparer le poste de travail, les supports, les outils, les matières et les conditions de sécurité nécessaires aux essais et à l'application.
- Réaliser des essais d'ornementation sur supports adaptés, en observant les résultats obtenus et en formalisant les ajustements à apporter.
- Mettre en œuvre une technique d'ornementation sur pièce céramique, en contrôlant l'application, les effets obtenus avant cuisson et les finitions nécessaires.
- Conduire la cuisson de pièces ornées, en contrôlant les paramètres de cuisson et en consignant les résultats obtenus au défournement.
- Intégrer les règles d'hygiène et de sécurité et mettre en œuvre une démarche écocéramique (gestion raisonnée, réemploi, recyclage ou surcyclage des matières excédents et déchets tout au long du processus d'ornementation)

Prérequis d'accès à la certification :

L'accès à la certification est ouvert aux personnes disposant :

- d'un niveau de français permettant de suivre le parcours, de formaliser une démarche de recherche d'ornementation et de présenter leur projet à l'oral ;
- des bases nécessaires en calcul élémentaire pour réaliser des opérations simples liées aux préparations techniques ;
- d'un projet professionnel en construction en lien avec la production, la finition ou l'ornementation de pièces céramiques ;

Les candidats doivent également justifier de l'un des prérequis suivants :

- être titulaires d'un diplôme du secteur de la céramique ;

ou

- justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans la réalisation de pièces céramiques, permettant d'attester d'acquis préalables en façonnage de pièces.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
C.1 Analyser un projet d'ornementation de pièces céramiques à partir du cahier des charges, des caractéristiques de la pièce à orner (nature de la terre, porosité, forme, état du support), de son usage prévu (pièce décorative, pièce utilitaire, contact alimentaire le cas échéant), du rendu recherché (couleur, motif, texture, effet de surface), des matières d'ornementation mobilisables (émail, engobe, oxyde, couleur) et des procédés compatibles avec le support et la cuisson (pinceau, trempage, aspersion, réserves, superpositions, ajourage), en tenant compte des contraintes liées à l'usage prévu de la pièce, et du choix raisonné des matières, afin de déterminer les choix techniques à vérifier lors des essais.	Dossier professionnel de mise au point d'une ornementation et soutenance orale L'épreuve repose sur un dossier professionnel constitué à partir d'un projet d'ornementation conduit par le candidat. Le dossier présente la démarche de mise au point de l'ornementation, depuis l'analyse du projet jusqu'à l'observation des résultats obtenus après cuisson. La soutenance orale permet d'explicitier les choix effectués, d'analyser les écarts entre le rendu attendu et le résultat obtenu, et de justifier les décisions techniques retenues ou écartées.	• Le projet d'ornementation est contextualisé à partir du cahier des charges, du type de pièce concernée, de son usage prévu, du rendu recherché et des contraintes particulières à prendre en compte. • L'analyse de la pièce à orner prend en compte les caractéristiques ayant un impact sur l'ornementation : nature de la terre, porosité, forme, état du support, contraintes de manipulation et compatibilité avec les procédés envisagés. • Les matières et procédés envisagés sont mis en relation avec le rendu attendu, l'usage prévu de la pièce et les contraintes de cuisson : émail, engobe, oxyde, couleur, pinceau, trempage, aspersion, réserves, superpositions, ajourage ou autre procédé adapté. • Les choix techniques à vérifier lors des essais sont explicités : matières à tester, procédés d'application, paramètres à faire varier, effets attendus et points de vigilance associés.

		• Le choix raisonné des matières prend en compte les contraintes de sécurité, l'usage prévu de la pièce, le contact alimentaire le cas échéant, et la recherche de solutions compatibles avec une gestion maîtrisée des ressources.
C2. Préparer le poste de travail et les supports nécessaires aux essais et à l'application de l'ornementation de pièces céramiques à partir des choix techniques définis, en sélectionnant les outils, matériels et équipements adaptés, en contrôlant l'état des supports, en organisant un espace de travail sûr, accessible et fonctionnel, et en anticipant la gestion des excédents et déchets, afin de disposer de conditions de réalisation adaptées aux essais, à l'application de l'ornement et à une démarche écocéramique.	Epreuve pratique : mise en situation professionnelle L'épreuve repose sur une situation professionnelle reconstituée au cours de laquelle un atelier avec postes de travail, un stock de matières et d'outils, et des supports à orner sont mis à disposition. L'observation de la préparation complète du poste de travail par le candidat dans le but de réaliser l'ornementation choisie permet de démontrer sa capacité à vérifier le support à orner, sélectionner ses outils, matériels et équipements, et adapter les quantités de matière à l'activité prévue. Un entretien d'explicitation avec le jury permet de préciser l'ornementation prévue, d'argumenter les choix effectués dans l'agencement du poste de travail, de justifier les décisions techniques retenues ou écartées.	• Le poste de travail est organisé de manière sûre, accessible et fonctionnelle : les zones de préparation, d'application, de circulation, de stockage et de nettoyage permettent la réalisation des gestes attendus et la limitation des risques. • Les outils, matériels, équipements et matières sélectionnés correspondent aux choix techniques définis, au procédé à mettre en œuvre et aux caractéristiques du support à orner. • L'état du support est vérifié avant intervention : propreté, état de surface, porosité, stabilité, zones d'appui et absence de défaut gênant l'application. • Les règles d'hygiène et de sécurité liées au poste sont appliquées : port des équipements de protection adaptés, limitation de l'exposition aux poussières et produits chimiques, sécurisation des gestes, des déplacements et des opérations de nettoyage. • Les matières, excédents et déchets sont gérés de manière raisonnée : quantités préparées proportionnées aux besoins, limitation des pertes, contenants identifiés, séparation selon la nature des résidus et possibilité de réemploi, retraitement ou élimination sécurisée.

C.3 Réaliser des essais d'ornementation à partir des matières, procédés et paramètres sélectionnés, sur des supports adaptés au projet (tuiles d'essai, échantillons, pièces tests), en faisant varier les paramètres définis lors de l'analyse du projet (densité, dilution, teinte, mode d'application, épaisseur déposée), en observant les résultats obtenus, en analysant les écarts avec le rendu attendu et en consignation les conditions de réalisation, les résultats et les ajustements à apporter, dans le respect des règles de sécurité et en limitant les quantités utilisées ainsi que les déchets générés, afin de valider, ajuster ou écarter les choix techniques avant leur application sur pièces.

Dossier professionnel de mise au point d'une ornementation, présentation d'essais et de leur consignation, et soutenance orale

L'épreuve repose sur un dossier professionnel constitué à partir d'un projet d'ornementation conduit par le candidat. Le dossier présente la démarche de mise au point de l'ornementation, depuis l'analyse du projet jusqu'à l'observation des résultats obtenus après cuisson.

La présentation des essais et de leur consignation permet de montrer la progression des recherches à travers les essais, les effets obtenus, les éventuels défauts apparus et les nouveaux essais correctifs, le cas échéant.

La soutenance orale permet d'explicitier les choix effectués, qu'ils soient techniques ou méthodologiques, d'analyser les écarts entre le rendu attendu et le résultat obtenu, et de justifier les décisions techniques retenues ou écartées.

- Les supports d'essais sont choisis au regard du projet d'ornementation : leur nature, leur format, leur état de surface ou leur proximité avec la pièce finale permettent d'apprécier les effets des matières et procédés testés.
- Les essais réalisés correspondent aux choix techniques définis lors de l'analyse du projet : matières utilisées, procédés d'application, paramètres observés et effets recherchés sont identifiables dans le dossier ou sur les supports présentés.
- Les paramètres testés sont explicités et différenciés : densité, dilution, teinte, épaisseur déposée, mode d'application, nombre de couches, temps d'attente ou autre variable ayant une incidence sur le rendu obtenu.
- Les essais sont référencés et traçables : chaque essai présenté comporte les informations nécessaires à sa compréhension et à sa réutilisation éventuelle, notamment support utilisé, matière ou mélange appliqué, procédé, paramètres retenus, observations et résultat obtenu.
- Les résultats obtenus sont analysés au regard du rendu attendu : les écarts, réussites, limites ou défauts observés sont décrits à partir d'éléments visibles ou mesurables tels que couleur, texture, régularité, brillance, matité, épaisseur, coulure, adhérence ou effet de surface.
- Les ajustements proposés découlent de l'analyse des essais : modification d'une matière, d'un dosage, d'une dilution, d'un procédé d'application, d'une épaisseur déposée ou d'un paramètre technique lié au rendu recherché.
- La réalisation des essais intègre une gestion maîtrisée des matières et déchets : quantités utilisées proportionnées aux besoins, limitation des pertes, identification des excédents réutilisables ou à éliminer, et respect des règles de sécurité applicables aux matières manipulées.

C.4 Mettre en œuvre une technique d'ornementation sur une pièce céramique à partir des choix techniques validés lors des essais, d'un support préparé et d'un mélange ajusté (densité, dilution, teinte), en mobilisant le procédé d'application retenu (pinceau, trempage, aspersion, réserves, superpositions, ajourage, repérage ou poncif le cas échéant), en contrôlant la régularité de l'application, l'épaisseur déposée, les zones d'appui et la cohérence du rendu avec l'effet recherché, puis en réalisant les finitions nécessaires (désémaillage, retouches, nettoyage des zones d'appui), dans le respect des règles de sécurité liées à la manipulation des matières, afin d'obtenir un ornement conforme au rendu attendu avant cuisson.

Epreuve pratique : mise en situation professionnelle

L'épreuve repose sur une situation professionnelle reconstituée au cours de laquelle un poste de travail, une pièce céramique, et des matières d'œuvre sont mis à disposition.

L'observation du candidat dans la mise en œuvre complète d'une technique d'ornementation avant cuisson permet de vérifier sa capacité à préparer les mélanges à appliquer, réaliser techniquement l'ornementation d'une pièce, contrôler les paramètres d'application, réaliser les finitions, remettre le poste de travail en état à la fin de l'activité.

Un entretien d'explicitation avec le jury permet de préciser l'objectif poursuivi, de justifier les décisions techniques retenues ou écartées, d'analyser la réalisation et d'envisager d'éventuelles mesures correctives.

- Le procédé d'application est mis en œuvre conformément à la technique retenue : pinceau, trempage, aspersion, réserves, superpositions, ajourage, repérage, poncif ou autre procédé autorisé par la consigne.
- Les gestes professionnels mobilisés permettent une application maîtrisée de l'ornement : tenue de l'outil, angle d'application, régularité du mouvement, pression exercée, gestion du rythme et adaptation à la forme de la pièce.
- L'application respecte les paramètres définis à partir des essais : densité ou dilution du mélange, teinte, épaisseur déposée, nombre de couches, zones d'application et temps d'intervention.
- Les contrôles en cours d'application permettent d'ajuster le travail avant cuisson : régularité du dépôt, homogénéité de la surface, absence de coulures non recherchées, respect du motif, des réserves, des superpositions ou des effets attendus.
- Les finitions avant cuisson sont réalisées sur les zones concernées : désémaillage des zones d'appui, retouches localisées, nettoyage des débords, correction des irrégularités visibles ou retrait des excédents de matière.
- Le rendu obtenu avant cuisson correspond aux effets recherchés à ce stade de réalisation : couleur apparente, répartition de la matière, texture, relief, motif, continuité ou contraste des surfaces traitées.
- Les règles de sécurité liées à la manipulation des matières sont appliquées pendant l'ornementation : port des protections nécessaires, limitation des projections ou poussières, manipulation sécurisée des produits et nettoyage des résidus générés par l'application.

C.5 Conduire la cuisson de pièces ornées à partir du procédé retenu (bois, gaz, électrique ; oxydation ou réduction ; haute ou basse température), du plan d'enfournement, de la courbe programmée et des instruments de mesure mobilisés (montres, pyromètre), en contrôlant les paramètres de température, d'atmosphère et de refroidissement, puis en observant et en consignait les résultats au défournement, dans le respect des règles de sécurité liées aux risques thermiques et en organisant un enfournement adapté au volume des pièces et à la capacité du four, afin de stabiliser le rendu final attendu.

Dossier professionnel documenté, présentation des éléments de conduite de cuisson, et soutenance orale

L'épreuve repose sur un dossier professionnel constitué à partir du projet d'ornementation conduit par le candidat. Le dossier présente la démarche de mise au point de l'ornementation, depuis l'analyse du projet jusqu'à l'observation des résultats obtenus après cuisson.

La présentation des éléments de conduite de cuisson (fiche de suivi, courbe de cuisson, plan d'enfournement, instruments, de mesure, observations au défournement, photos) permet de vérifier la capacité du candidat à conduire une cuisson de manière

La soutenance orale permet d'explicitier les choix effectués, qu'ils soient techniques ou méthodologiques, d'analyser les écarts entre le rendu attendu et le résultat obtenu, et de justifier les décisions techniques retenues ou écartées.

- Le procédé de cuisson retenu est justifié au regard des pièces ornées, des matières appliquées et du rendu final attendu : type de four, atmosphère de cuisson, plage de température et contraintes liées aux émaux, engobes, oxydes ou couleurs utilisés.

- La logique d'enfournement est explicitée : positionnement des pièces, espacement, stabilité, protection des zones sensibles, prise en compte du volume des pièces et capacité du four.

- Les paramètres de cuisson sont tracés : montée en température, paliers éventuels, température cible, durée, refroidissement, instruments de mesure utilisés et observations réalisées pendant ou après la cuisson.

- Les résultats au défournement sont observés et consignés à partir d'éléments visibles : couleur obtenue, texture, brillance ou matité, régularité du rendu, fusion, coulures, défauts d'adhérence, retrait, craquelures ou altérations éventuelles.

- Les écarts entre le rendu attendu et le résultat obtenu sont analysés : les causes probables sont reliées aux paramètres de cuisson, aux matières utilisées, à l'épaisseur déposée, à l'enfournement ou au support.

- Les règles de sécurité liées aux risques thermiques sont présentées : conditions d'enfournement et de défournement, manipulation des pièces chaudes, protection individuelle, respect des zones de sécurité et prévention des risques liés au four.

- L'enfournement prend en compte une gestion raisonnée des ressources : remplissage adapté au volume des pièces, limitation des cuissons sous-chargées lorsque cela est possible et organisation compatible avec le résultat recherché.